

Projet d'école 2011-2014 - « Activités aquatiques »

Intitulé : Développer le « savoir-nager » à l'école

Etat des lieux:

- Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences (cf. Circulaire du 11/11/2010).
- Les programmations de l'Education physique dans les écoles ne prennent pas toujours en compte les activités aquatiques, qui font partie intégrante de l'enseignement de l'EPS.
- L'école ne s'approprie pas toujours le projet d'enseignement des activités aquatiques prévues en partenariat.

Action		
Objectifs poursuivis	- S'inscrire dans le projet départemental du développement des activités aquatiques à l'école. - Permettre à tous les élèves d'atteindre le niveau requis par le test départemental 37. - S'approprier un véritable projet d'enseignement pour les classes concernées au regard d'une continuité des apprentissages.	
Modalités de mise en œuvre	Qui ?	- En priorité les classes de – CP – CE1 – CE2 (autres classes si disponibilité d'horaires suffisants, les grandes sections de maternelles en particulier). - Les enseignants concernés. - Les maîtres-nageurs de la piscine où se pratique l'activité.
	Quand ?	- Lors d'unité d'apprentissage d'un minimum de 10 séances (même dans les piscines d'été). Un module de 20 séances sera envisagé en CE2. - Programmation de ces apprentissages prévus dans la continuité sur trois années minimum: priorité aux CP – CE1 – CE2.
	Comment ?	- Mise en œuvre du projet en partenariat entre les enseignants et les maîtres-nageurs : construction de séquences d'apprentissage. - Différenciation du projet et des modalités pédagogiques dans les différents niveaux de classes concernées. - Un projet spécifique pourra être envisagé pour des élèves encore non-nageurs au début de la dernière année du projet. - L'activité aquatique sera en lien avec les activités de la classe à travers un travail inter-disciplinaire qui pourra s'exprimer dans un « cahier d'EPS ».
Des outils		- Projets de sites de la piscine (consulter le CPC EPS de la circonscription). - Document pour une sensibilisation illustrée au cycle 2 : « Le fabuleux voyage de Lola » (Editions EPS). - Démarche interdisciplinaire : « Education physique et polyvalence au cycle 2 ». (CRDP. Pays de Loire. F. Gibert. JP. Piednoir).

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	- A la fin de chaque unité d'apprentissage. - A la fin de l'unité d'apprentissage du CE2 (ou CM, si c'est le cas). - Le « savoir-nager » est-il acquis pour tous les élèves de l'école, en fin de projet ?	Idem	Idem
Comment ? (Indicateurs)	- Référence aux tests écrits dans le projet de site, pour chaque niveau. - Référence au test départemental. - Passage éventuel du test préparatoire aux activités nautiques en cycle 3 : référence au test présenté dans la circulaire (BO n°22 du 28/06/2000).		
Résultats	Les résultats seront transmis - aux élèves et à leurs parents sous la forme d'un petit « carnet du nageur » ; - à l'enseignant de l'année suivante ; - au Conseiller Pédagogique EPS de la Circonscription.		